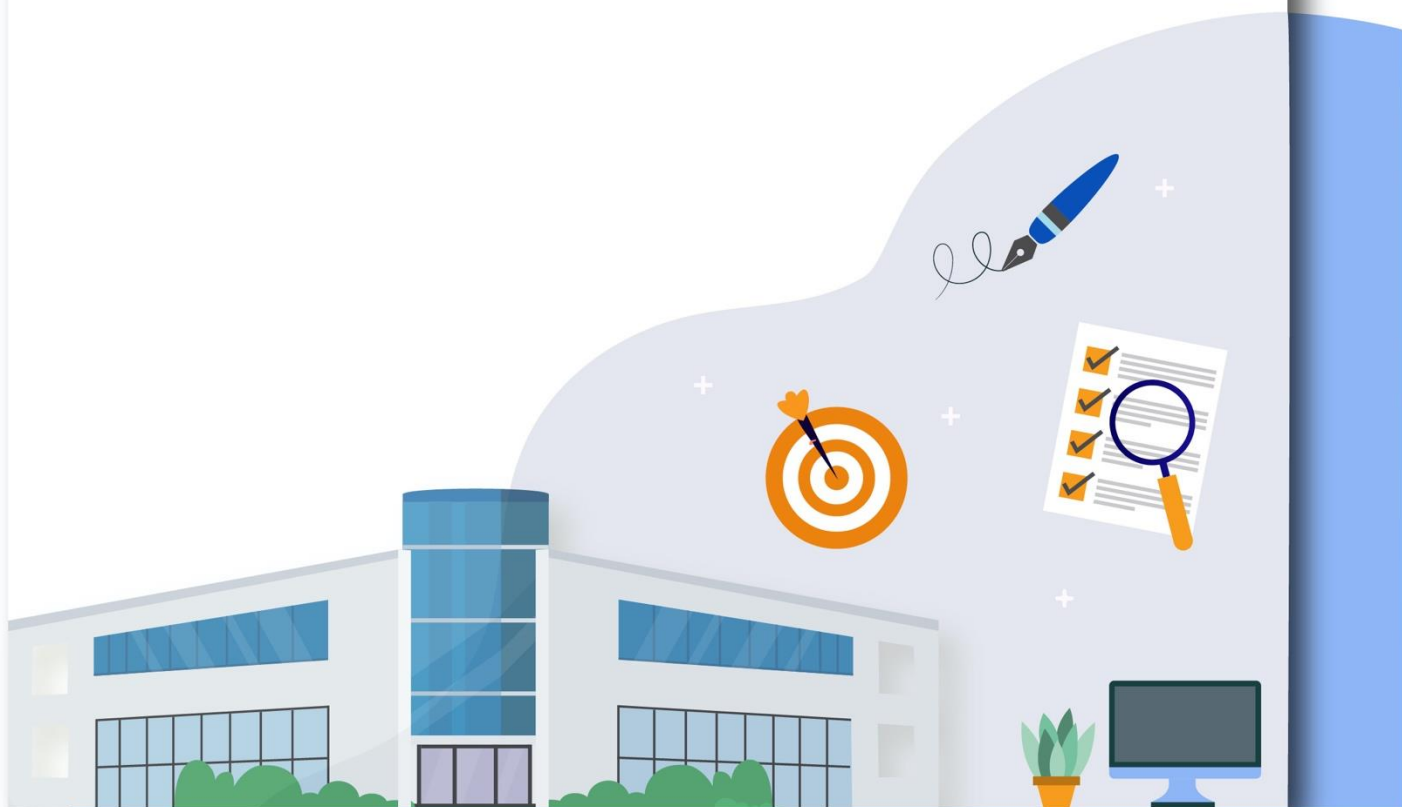


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PAU - 6403 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le
24/12/2024 - 6980 - 2018 B 00227 - 408 363 810 - 2RMC



SARL 2RMC
Centre commercial Soarns Soleil
64300 ORTHEZ

RAPPORT **DU COMMISSAIRE** **A LA TRANSFORMATION**



Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes
rattachée à la CRCC Grande-Aquitaine - 5, Avenue Charles Lindbergh - BP 10 196 - 33708 MERIGNAC Cedex
Tél: 05 56 12 94 93 / Fax: 05 56 12 94 94



2RMC

Société à responsabilité limitée au capital de 450 000 euros
Centre commercial Soarns Soleil – 64300 Orthez
R.C.S. Pau 408 363 810

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Aux associés de la société 2RMC (SARL),

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 02 décembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social. Nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le bilan au 31 décembre 2023, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître l'absence de chiffre d'affaires, un bénéfice de 156 490 euros et des capitaux propres de 909 134 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés

Le montant du capital social est de 450 000 euros et les capitaux propres sont d'un montant de 909 134 euros au 31 décembre 2023.

Conclusions :

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, aucun avantage particulier n'a été par ailleurs stipulé.

Fait à Mérignac
Le 17/12/2024

CBP AUDIT
Florian MANIERE
Commissaire à la transformation

DocuSigned by:
Florian MANIERE
6B7C2CF7813F4DB...



Mathieu BLANC
Florian MANIERE
Thibault TESSONNEAU

